



**Guy Taillefer** sur l'accord de libre-échange: le « noui » des Wallons *Page B 4*

**Michel David:** le fédéralisme de Couillard, chef de district *Page B 3*

**Idées:** la créature de Frankenstein, ce monstre moderne, est bicentenaire *Page B 5*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 OCTOBRE 2016



L'artiste britannique Cynthia Eviro a offert une prestation lors du concert de collecte, de fonds pour Hillary Clinton « Victory Fund: Stronger Together » au théâtre St. James de New York, le 17 octobre. Plusieurs célébrités et artistes connus ont donné à la campagne de M<sup>me</sup> Clinton.

## Une campagne (de financement) sans précédent

À dix jours du scrutin qui conduira Hillary Clinton ou Donald Trump à la Maison-Blanche, l'argent continue de couler à flot dans une campagne présidentielle sans précédent à plus d'un titre, y compris en ce qui concerne son financement.

MARIE-CHRISTINE BONZOM  
à Washington

Le montant d'argent brassé lors de la campagne présidentielle depuis 2015 pourrait atteindre 6,6 milliards de dollars américains au soir du 8 novembre. Cette somme comprend les fonds levés par tous les candidats, tous les partis et tous les groupes associés, du type comités d'action politique (PAC et SuperPAC).

C'est la prédiction du Center for Responsive Politics, organisation non partisane qui étudie les effets de l'argent sur les campagnes électorales et les politiques publiques aux États-Unis.

« C'est la campagne la plus chère dans l'histoire du pays », déclare au *Devoir* Bob Biersack, chercheur au Center for Responsive Politics et ancien responsable à la Commission électorale fédérale.

Même à dix jours du scrutin, l'incroyable collecte de fonds redouble d'effort. « Plus d'argent sera collecté et dépensé dans les prochains jours que pendant tout un mois de campagne cet été », indique au *Devoir* Drew Doggett, analyste à la Sunlight Foundation, organisme qui prône une transparence accrue des milieux politiques.

Hillary Clinton est de loin le candidat à la Maison-Blanche qui a récolté le plus de fonds dans cette campagne (voir encadré). « D'ici le 8 novembre, M<sup>me</sup> Clinton aura amassé un milliard ou plus », estime Drew Doggett.

D'après les données compilées par la fonda-

tion, la démocrate se distingue aussi par le nombre record de collectes de fonds qu'elle et ses proches ont organisées aux États-Unis et à l'étranger, soit 700 contre 65 pour Donald Trump. En 2012, Barack Obama et Mitt Romney en avaient, ensemble, totalisé 530.

Par ailleurs, le camp républicain est en retrait sur le plan du financement. « Donald Trump et le parti au sens large ont collecté et dépensé moins d'argent que lors des présidentielles précédentes », relève Bob Biersack.

Mais l'aspect le plus nouveau de cette campagne est que les donateurs individuels sont moins nombreux, mais plus riches.

« C'est particulièrement vrai du camp démocrate, observe Bob Biersack. Si le taux de participation est relativement élevé lors du scrutin, il y aura environ 120 millions d'électeurs à voter, mais de 100 à 200 personnes à peine qui auront versé des sommes très importantes aux deux principaux candidats et qui, de ce fait, auront l'attention de l'élu de manière prépondérante. »

Jusqu'à présent, 100 individus seulement ont versé plus de 1,6 million de dollars chacun. Parmi eux, 11 super-riches ont donné chacun plus de 15 millions. Michael Bloomberg, George Soros et le nouveau venu en politique qu'est Dustin Moskovitz, cofondateur de Facebook, ont notamment contribué à la campagne d'Hillary Clinton. Pour sa part, Sheldon Adelson, magnat des casinos, a soutenu plusieurs candidats républicains, dont Donald Trump, à hauteur de 47 millions.

### Une espèce à part

En jargon politico-financier américain, les bundlers sont de très riches individus qui, après avoir maximisé le montant de leurs dons à un candidat, démarchent leurs amis et partenaires

d'affaires pour « réunir un paquet de fric » (*bundle*).

Hillary Clinton compte 1129 bundlers, qui ont déjà amassé pour elle plus de 112 millions. En 2012, les 769 super-collecteurs du président Obama avaient réuni au moins 186,5 millions.

Bob Biersack, du Center for Responsive Politics, et Drew Doggett, de la Sunlight Foundation, pensent que le record de Barack Obama sera battu par son ancienne ministre.

Certains bundlers d'Hillary Clinton sont bien connus du grand public : la styliste Vera Wang ou les acteurs Ben Affleck et Will Smith. D'autres ont des noms de famille issus de l'aristocratie industrielle. C'est le cas d'Abigail Disney, petite-nièce de Walt, ou d'Aileen Getty, petite-fille du roi du pétrole John Paul Getty.

Jusqu'à présent, Donald Trump n'a fourni aucune information sur ses éventuels bundlers à la Commission électorale fédérale. Le républicain s'est souvent vanté d'autofinancer sa campagne présidentielle, garantissant ainsi qu'il ne peut donc « pas être acheté par les groupes d'intérêt spéciaux ».

Drew Doggett, l'expert de la fondation Sunlight, indique que Donald Trump a bien « essentiellement autofinancé sa campagne durant les scrutins primaires ». Il ajoute toutefois que le milliardaire « n'autofinance pas vraiment sa campagne depuis qu'il a obtenu l'investiture du

VOIR PAGE B 2 : CAMPAGNE

**Lire aussi** • Le carnet de campagne: Sexe, argent et politique *Page B 2*  
L'élection volée, la chronique d'Élisabeth Vallet *Page B 2*

BATAILLE DE MOSSOUL

## Est-ce la fin du groupe État islamique ?

L'assaut donné à l'organisation en Irak marque un tournant de son histoire

CLAUDE LÉVESQUE

La bataille de Mossoul, qui fait rage depuis la mi-octobre, pourrait bien sceller le sort du groupe armé État islamique, qu'on désigne également sous l'acronyme Daesh, avec la promesse de reléguer l'organisation au rang des très mauvais souvenirs. Mais tout ça est loin d'être sûr. Quelle que soit l'issue des combats, l'assaut mené contre cette organisation terroriste va marquer un tournant de son histoire macabre. Entre 2013 et 2015, Joby Warrick, journaliste au *Washington Post*, s'est employé à retracer la genèse de ce groupe armé. *Le Devoir* lui a parlé cette semaine, à l'occasion de la sortie en français de son essai intitulé *Sous le drapeau noir. Enquête sur Daesh* (Cherche midi).

### Assiste-t-on actuellement à la fin de Daesh ?

Il est certain que le groupe État islamique va perdre cette bataille. Que celle-ci soit rapide ou au contraire longue et sanglante, ce sera un coup dur pour lui, pour son moral et pour sa réputation, parce qu'il va perdre sa capitale symbolique en Irak et l'endroit où il a créé son califat. Mais ce ne sera pas la fin de Daesh. Je crois qu'il continuera de se battre en Syrie pendant plusieurs mois. Ce qui est encore plus important, c'est qu'il redeviendra un groupe terroriste clandestin. Ce qu'il a déjà été et sait faire. Il n'en sera pas moins meurtrier.

### Va-t-il le devenir encore plus ?

Il deviendra plus difficile de le combattre puisqu'il ne disposera plus d'infrastructures dont nous connaissons l'emplacement et que nous pouvons bombarder. En revanche, même s'il continue de mener des attaques terroristes, il perdra beaucoup de ses capacités, parce qu'il ne disposera plus, comme actuellement, d'un sanctuaire et d'un endroit où il peut ouvertement planifier des attaques, s'entraîner et acheminer des fonds.

Ce sont des gens qui, sous certains rapports, vivent au Moyen Âge, mais se servent d'outils très modernes. C'est ce qui les rend aussi terrifiants. Ils sont aussi efficaces sur les médias sociaux que n'importe quel autre groupe que nous avons étudié. Beaucoup plus que ne l'était al-Qaïda. Leurs vidéos ressemblent à des jeux de guerre parce qu'elles s'adressent à des jeunes qui jouent à ces jeux. Or il faut une certaine infrastructure pour les produire. Déjà, nous avons constaté une certaine baisse de la qualité de leur matériel.

### Ne doit-on pas faire un parallèle entre la situation actuelle et la présence d'al-Qaïda en Afghanistan en 2001 ?

Absolument. Nous venons de marquer le 15<sup>e</sup> anniversaire du 11-Septembre, et ceux d'entre nous qui ont couvert ces événements sont stupéfaits de constater qu'on parle encore d'al-Qaïda quinze ans plus tard. Cette organisation n'a pas disparu : elle a connu des métastases, elle s'est étendue vers divers endroits, mais elle est encore là. Mon sentiment est que le groupe État islamique pourrait durer lui aussi. Il se pourrait bien qu'on en parle encore dans 15 ans. Il pourrait aussi se joindre à al-Qaïda (dont il s'est dissocié en 2013). Ce n'est pas dans les cartes à l'heure actuelle, mais ça pourrait se produire. Ils pourraient gagner en puissance de cette façon.

VOIR PAGE B 3 : MOSSOUL

Samedi 5 novembre 2016  
Hôtel Gouverneur Place Dupuis, Montréal

## COLLOQUE ANNUEL

« Quelque chose comme un grand peuple »

Inscription obligatoire

irq.quebec ou 514 527-9891 poste 307

## D'un TRUDEAUISME à l'autre

Avec notamment :

- Djemila Benhabib, politologue et essayiste
- Mathieu Bock-Côté, chroniqueur et directeur de la recherche à l'IRQ
- Paul Journet, éditorialiste à *La Presse*
- Christian Saint-Germain, professeur de philosophie à l'UQAM
- Akos Verbozcy, auteur de *Rhapsodie québécoise: itinéraire d'un enfant de la loi 101*

Présenté par



## PERSPECTIVES

## L'élection volée

ÉLISABETH VALLET



**A** 10 jours de l'élection, les Américains voient arriver le 8 novembre avec fébrilité et inquiétude, tant en raison de l'issue des élections que de l'atmosphère aux abords des bureaux de vote. En effet, alors que le vote par anticipation est en cours sur les deux tiers du territoire américain, le climat est tendu, entretenu tant par l'affaire des courriels d'Hillary Clinton, qui ne finit pas de rebondir, que par Donald Trump, qui ne cesse de clamer que l'élection lui sera volée: près de la moitié de ses supporters et le tiers des électeurs y croient, minant par avance la légitimité du (de la) futur(e) président(e). Pourtant, les études scientifiques nuancent ce portrait. Et des lieux d'une démocratie américaine tout à la fois imparfaite et fonctionnelle.

Le 4 octobre dernier, la police d'État de l'Indiana, munie d'un mandat de perquisition, investit le bureau de l'Indiana Voter Registration Project, dont l'objectif est de faciliter l'inscription sur les listes électorales des Afro-Américains: l'argument invoqué est une fraude électorale de grande ampleur dont les bases ne sont pourtant pas claires. Hier, deux femmes sont arrêtées dans le comté de Miami-Dade (Floride) pour avoir altéré des bulletins et des fiches d'inscription électorales.

Depuis 1982, à la suite de manœuvres d'intimidation utilisées par des opérateurs républicains au New Jersey, les activités républicaines aux abords des bureaux de vote sont restreintes

ont été restreintes dans le comté de Miami-Dade (Floride) pour avoir altéré des bulletins et des fiches d'inscription électorales.

C'est ce climat, entretenu par les déclarations de Trump, qui explique qu'une organisation radicale comme Oath Keepers, dont les membres se sont déployés à Ferguson pour «maintenir l'ordre» (entendre: en lieu et place des autorités) s'estime fondée à infiltrer les files d'attente aux bureaux de vote. Leur «Operation Sabot 2016» n'est que l'une des initiatives prises par ces groupes conspirationnistes, persuadés que l'élection pourrait être «volée au peuple américain».

Le phrasé même d'un des opérateurs de la campagne de Trump, établissant une stratégie pour «réduire» le vote (sic) en ciblant les blocs électoraux prodémocrates, abonde dans ce sens. Même s'il ne s'agit là que de méthodes de publicité négative, toute coordination entre la campagne de Trump, le Parti républicain et des opérations de patrouille autour des bureaux de vote pourrait placer le GOP dans une position délicate.

En effet, depuis 1982, à la suite de manœuvres d'intimidation utilisées par des opérateurs républicains au New Jersey, les activités républicaines aux abords des bureaux de vote sont restreintes. Ces restrictions, qui doivent être levées en décembre prochain, pourraient être prorogées de cinq ans s'il était prouvé que le GOP a récidivé — ce que le Parti démocrate affirme.

Comme l'expliquent depuis longtemps deux professeurs de droit, Levitt et Hasen, le problème est plus le fait de guerres du vote partisans, à l'instar des guerres culturelles, menées par les partis. Alors que les législateurs républicains majoritaires dans les États fédérés ont multiplié les charcutages électoraux (le fameux *gerrymandering*: le 12<sup>e</sup> district congressionnel de la Caroline du Nord a été redessiné cinq fois depuis 1993) et les lois précisant l'identification des électeurs, leurs adversaires démocrates invoquent les droits civiques.

Les recherches de Levitt ne recensent que 31 cas de fraude électorale liée à l'identité de l'électeur sur un milliard de votes entre 2000 et 2014. De surcroît, toutes les études universitaires montrent que les irrégularités électorales n'ont jamais, au XX<sup>e</sup> siècle, inversé l'issue du vote. Même en 1960, alors que Nixon était vaincu que Kennedy lui avait ravi la Maison-Blanche et tandis que la marge de victoire était mince, les anomalies électorales ne permettent pas de trancher. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas des problèmes inhérents au système de votation. Selon le Brennan Center for Justice, 10% des électeurs potentiels n'ont pas de pièce d'identité gouvernementale avec photo et rencontrent des difficultés lorsqu'ils se présentent pour voter.

Dans 14 États, les électeurs feront face à de nouvelles restrictions, qu'il s'agisse de la réduction des heures de vote par anticipation ou de processus d'identification plus complexes. Au Texas, en Caroline du Nord et au Wisconsin, les tribunaux ont invalidé ces restrictions, mais les scrutateurs n'en ont pas toujours été informés.

Ainsi, le système politique américain est un mécanisme hybride alliant décentralisation et suffrage universel indirect. Ce qui est un atout peut aussi être un grand défaut. L'inconvénient de la décentralisation est que le système reste inconstant et parfois incohérent.

C'est également ce qui explique la disparité des processus de votation, l'obsolescence de certaines machines de vote ou encore la piètre qualité des bulletins, faute de financement. Pour autant, avec 14 000 administrateurs électoraux, il est pratiquement impossible de s'assurer qu'une élection va basculer en faveur de l'un ou l'autre des candidats.

## CARNET DE CAMPAGNE

## Sexe, argent et politique

De nouvelles révélations de WikiLeaks sur les liens d'affaires entre Bill Clinton et sa fondation soulèvent des questions sur une éventuelle présidence d'Hillary Clinton. Serait-elle à l'abri des conflits d'intérêts? Comme toujours, il est beaucoup question d'argent dans la course à la Maison-Blanche. Et, avec Donald Trump dans le portrait, le sexe n'est jamais bien loin non plus.

MARCO FORTIER  
à Atlanta

**E**n diffusant des milliers de courriels piratés d'Hillary Clinton et de ses proches, WikiLeaks porte un coup dur à la candidate démocrate. La mise au jour de liens d'affaires obscurs entre Bill Clinton et des donateurs de sa fondation, cette semaine, est venue entacher la course de l'aspirante-présidente vers la Maison-Blanche.

L'impensable s'est produit, en milieu de semaine: Donald Trump a remonté dans les intentions de vote, au point où il rêve à nouveau d'une improbable victoire dans 10 jours. Trump peut dire un gros merci à WikiLeaks, qui torpille la campagne de Clinton depuis trois semaines à coups de milliers de courriels piratés.

Les messages dévoilés au cours des derniers jours frappent les démocrates «là où ça fait mal», comme dit la publicité: le couple Clinton est dépeint comme une machine à faire de l'argent où les œuvres de bienfaisance ouvrent la voie à de somptueux contrats pour Bill Clinton et ses amis.

Hillary Clinton, qui était la secrétaire d'État au moment de ces échanges de courriels, n'est aucunement montrée du doigt dans cette succession d'appareils conflits d'intérêts. Mais des républicains la jugent coupable par association: son image de politicienne calculatrice, qui défend les démunis mais s'enrichit grâce à une proximité avec Wall Street, en prend pour son rhume.

«Les apparences sont dévastatrices. [...] La Fondation Clinton est devenue un tremplin pour enrichir les Clinton», a réagi sur CNN le journaliste Carl Bernstein, l'homme qui a mis au jour le scandale du Watergate il y a quatre décennies.

Les courriels rendus publics par WikiLeaks — à la suite d'un piratage par la Russie, selon le camp Clinton — révèlent que Bill Clinton a empoché des millions de dollars en livrant des discours et des conseils stratégiques à des entreprises qui ont donné à sa fondation. Les firmes UBS, Ericsson, BHP, Lightning et la banque Barclay's, notamment, ont versé à Bill Clinton entre 175 000\$ et 1,2 million de dollars chacune pour se faire conseiller par l'ex-président.

Doug Band, un proche des Clinton, décrit, dans un courriel interne, un vaste réseau d'échanges de bons procédés où les entreprises tirent profit de la notoriété de Clinton, qui s'enrichit à son tour grâce aux lucratifs contrats qu'il obtient auprès de ces entreprises qui financent sa fondation. Tout cela soulève des questions sur les relations d'affaires d'une éventuelle présidente Clinton et de son mari. Une aubaine pour Donald Trump, qui décrit les Clinton comme des «insiders» membres de «l'élite corrompue» de Washington, note Carl Bernstein.

«Il y a une réelle envie d'une nouvelle forme de leadership dans ce pays», a dit le journaliste. Trump, ce «menteur pathologique», mène une campagne pitoyable, mais il touche une corde sensible en promettant de changer le système (même s'il en fait lui-même partie et qu'il ne propose aucune solution), souligne Bernstein.

## Le pouvoir de l'argent

C'est bien connu: aux États-Unis, l'argent peut acheter le pouvoir. Donald Trump en est la preuve vivante. Il s'est vanté cette semaine d'investir 100 millions de sa fortune personnelle dans sa campagne présidentielle. Les chiffres officiels font état de 56 millions, ce qui n'est quand même pas rien.

Trump fait valoir que son indépendance financière est un gage d'intégrité. Il ne doit rien à personne, et surtout pas aux «lobbies corrompus» qui soutiennent Hillary Clinton à coups de centaines de millions de dollars, a-t-il affirmé.

Autre pays, autres mœurs: tout cela serait impensable au Canada et au Québec, où les ré-



SLAVEN VLASIC GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

Aux États-Unis, l'argent peut acheter le pouvoir. Donald Trump s'est vanté d'investir 100 millions de sa fortune personnelle dans sa campagne. Les chiffres officiels font état de 56 millions. Ci-dessus,

gles électorales visent à égaliser les chances de succès politique des riches et des pauvres. C'est un des principaux héritages politiques de René Lévesque. La loi québécoise accorde un financement public aux partis. Et les dépenses sont limitées en campagne électorale. C'est tout le contraire aux États-Unis, où l'excès est une vertu.

## Ils font peur, ces décrocheurs

En plus d'élire l'occupant(e) de la Maison-Blanche, le 8 novembre, les électeurs de la Géorgie sont appelés à se prononcer sur un changement important dans la gestion des écoles: le gouverneur réclame le droit de mettre en tutelle jusqu'à 20 écoles par année qui échouent à atteindre les cibles de rendement fixées par l'État. Les commissions scolaires montent aux barricades devant cette intervention qui leur enlèverait un pouvoir garanti par la Constitution de l'État.

Le gouverneur Nathan Deal, un républicain, a livré un plaidoyer bien américain à ce sujet, cette semaine: les écoles doivent être à la hauteur des attentes, sinon les élèves vont décrocher. Et les décrocheurs (dont la majorité sont de jeunes Noirs) «sont plus susceptibles de tomber dans le crime, a-t-il dit. Les décrocheurs devront se tourner vers les écoles d'autres quartiers où les gens sont plus aisés. Ou ils auront des voitures à voler. Ou ils auront des maisons à dévaliser. Ou ils trouveront des victimes pour toutes leurs activités criminelles. Ce projet a un impact sur nous tous, d'un point de vue criminel.»

## Justice noire, justice blanche

Une curieuse histoire de mort violente agite la ville d'Atlanta depuis un mois. Cette fois, la police n'est pas accusée d'avoir abattu un Noir innocent, mais plutôt de protéger un influent avocat de race blanche, membre du Parti républicain, qui affirme avoir abattu sa femme par accident.

Tex McIver, 73 ans, a tué sa femme, Diane, alors que le couple se déplaçait en voiture (avec un ami qui conduisait), dans le quartier Midtown, le 25 septembre. À un moment donné, ils

« Vous êtes fascinée par le sexe et vous vous foutez des politiques publiques! »

Réponse de Newt Gingrich, républicain de longue date et partisan de Donald Trump, à la journaliste Megyn Kelly, de Fox News, qui lui demandait si Trump est un «prédateur sexuel»

« Je suis en train de penser qu'on devrait annuler l'élection et l'accorder à Trump »

Donald Trump, dans un discours à Toledo (Ohio)

ont vu des gens de race noire sur le trottoir. L'avocat a eu peur: il craignait que ce soit une manifestation du groupe Black Lives Matter. Assis sur le siège arrière, il a sorti un fusil chargé qui se trouvait entre les deux sièges avant. Peu après, il dit s'être assoupi, puis réveillé en sursaut en entendant un coup de feu. Sa femme, assise sur le siège du passager avant, était morte. Le coup de feu est parti tout seul, selon lui.

L'avocat tente d'échapper à une éventuelle accusation d'homicide. L'enquête policière étatique. Des militants des droits civils soutiennent que l'enquête serait plus expéditive si le suspect était de race noire, et non un avocat de race blanche bien branché sur le Parti républicain.

Le Devoir

## CAMPAGNE

SUITE DE LA PAGE B 1

## Parti républicain».

Donald Trump avait promis de verser 100 millions à sa campagne. Au 30 septembre, il ne s'était fendu que de 56 millions. Cependant, il s'est inspiré du succès de la stratégie de financement de Bernie Sanders pendant les primaires démocrates. «Trump a la capacité assez unique de communiquer avec les électeurs sans utiliser les outils traditionnels que sont notamment les pubs à la télé, mais en s'appuyant sur les interactions sur les réseaux sociaux et avec les foules, qu'il réunit à ses rassemblements pour solliciter les petits donateurs plusieurs fois de suite», explique Bob Biersack. À ce stade, Donald Trump a plus de petits donateurs qu'Hillary Clinton.

Sous la pression de Bernie Sanders avant la convention du Parti démocrate, Hillary Clinton a promis que, si elle est élue, elle déposera au Congrès un projet d'amendement constitutionnel pour abolir la décision de la Cour suprême unie sous le nom de «Citizens United» dans les 30 jours de son entrée à la Maison-Blanche.

Citizens United est une organisation conservatrice qui avait suscité une décision historique de la Cour suprême en 2010. Dans cet arrêt, la plus haute instance judiciaire des États-Unis interdisait au gouvernement fédéral de plafonner l'engagement d'entités privées à but lucratif ou non dans le financement de campagnes électorales.

La décision de la cour a permis l'émergence des SuperPAC, ces comités d'action politique qui sont censés être indépendants des partis et des candidats et qui peuvent collecter des fonds sans aucune limite.

L'arrêt Citizens United est décrié par Hillary Clinton, selon qui il a donné «le droit aux milliardaires d'acheter une élection».

Mais en même temps, elle s'appuie sur Citizens United pour lever des sommes extraordinaires. «Clinton utilise Citizens United à son avantage en prenant la loi au pied de la lettre pour collecter des montants très importants de manière opaque, tout en disant qu'elle veut casser la décision de la Cour suprême», remarque Drew Doggett.

Du reste, l'ampleur de ce financement opaque (*dark money*) est l'un des aspects les plus marquants de cette campagne présidentielle. «Pour l'essentiel, le public ne sait rien de ceux qui financent cette élection, ni des montants en jeu», déplore Drew Doggett.

En échange de l'argent qu'ils versent à tel ou tel candidat, les gros donateurs «veulent tous être inclus dans les cercles où les dossiers

sont discutés et les décisions prises», explique Bob Biersack. «L'expérience montre qu'ils obtiennent effectivement accès aux plus hauts niveaux du gouvernement, auxquels les gens ordinaires n'ont jamais accès», poursuit le chercheur du Center for Responsive Politics et ancien responsable à la Commission électorale fédérale.

Pour Drew Doggett, «les classes sociales inférieures se sentent exclues des décisions politiques et les super-riches du 1% utilisent leurs fortunes pour influencer sur les mesures qui affecteront les 99%». L'analyste à la fondation Sunlight voit dans cette situation «une faille du système».

«Ce que les super-riches achètent avec leurs dons», souligne Bob Biersack, c'est leur point de vue reflété dans la pensée de l'exécutif, une fois leur candidat élu.»

Collaboratrice  
Le Devoir

## PERSPECTIVES

MISE À JOUR ÉCONOMIQUE DU PLQ

## Ce surplus que nous ne saurions voir

Inexorablement, le gouvernement Couillard poursuit son plan de match avec la présentation cette semaine, par Carlos Leitão, de sa mise à jour économique. Après les sacrifices, un peu de répit, avant une forme d'apothéose à l'approche des prochaines élections, en 2018. C'est réglé comme du papier à musique. Paradoxalement, c'est un encombrant surplus de 2,2 milliards qui a produit la fausse note.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Carlos Leitão le reconnaît. L'irruption de ce surplus de 2,2 milliards au terme de l'exercice 2015-2016 — l'année de toutes les compressions et des hausses de taxes et de tarifs, mais aussi l'année où l'équilibre financier devait être atteint — nécessite quelques explications. «*Ca nous oblige, nous aux Finances et au Trésor, à bien expliquer les choses*», soutient le ministre des Finances et président du Conseil du trésor dans une courte entrevue avec *Le Devoir*. «*Si on était dans une situation où ces surplus étaient récurrents, structurels, ce serait différent.*»

Dans les documents de la mise à jour, le ministre, tout comme le ministre, insiste sur le fait que ce surplus, que l'on ne saurait voir, est ponctuel pour l'essentiel. Le quart de ce surplus est récurrent et sert à financer, avec la réduction de 150 millions de la provision pour éventualités, à devancer l'abolition complète de la taxe santé en 2017 et à remployer la santé, l'éducation et le développement économique régional.

## «Déficit de compassion»

À l'Assemblée nationale, le chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, n'a pas manqué de sauter sur l'occasion. «*Quelle est l'ampleur du déficit de compassion? C'est 2,2 milliards de dollars, a-t-il lancé. Quand a-t-il su, au cours de la dernière année, qu'il coupait davantage que ce qui était nécessaire pour son objectif de déficit zéro et, lorsqu'il l'a su, pourquoi n'a-t-il pas dit: ça suffit, de couper les baïnes, ça suffit, les patates en poudre, ça suffit, de faire coucher des dames sur leur chaise roulante parce qu'elles n'ont pas les soins à domicile nécessaires?*»

La rhétorique est frappante. Toutefois, ce n'est qu'après coup qu'on connaît l'ampleur exacte d'un surplus ou d'un déficit, grâce aux comptes publics. D'autre part, il est difficile, sur un budget de 100 milliards, d'arriver pile à zéro, ou quelques autres chiffres. De tout temps, des écarts ont surgi. Parfois positif: en 2014-2015, un déficit prévu de plus de un milliard



Carlos Leitão a présenté la mise à jour économique du gouvernement libéral, à Québec, cette semaine.

s'est transformé en un léger surplus. Parfois négatif: sous le gouvernement Marois en 2012-2013, un déficit prévu de 600 millions s'est mué en un gouffre de 2,5 milliards. Et cela tenait compte d'un gros imprévu: la radiation de 1,8 milliard liée à la fermeture de la centrale Gentilly II.

Certes, il est gênant de voir dans les comptes publics que 220 millions n'ont pas été dépensés en santé, même s'il ne s'agissait pas de dépenses destinées aux centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Ou encore que le montant de 147 millions, économisé en raison des journées de grève des enseignants, a servi à renforcer le bilan des commissions scolaires.

Même sans imprévu majeur, comme c'est le cas en 2015-2016, des écarts de 500 millions ou même de un milliard sont courants. Sur un budget de 100 milliards, il s'agit d'un écart représentant de 1/2% à 1%.

L'écart de 2,2 milliards, substantiel dans les circonstances, témoigne de la détermination du gouvernement Couillard d'arriver au déficit zéro, et non pas à 200 ou 500 millions de déficit, ce qui n'aurait eu aucun impact réel sur le plan financier. Mais, sur le plan politique, les libéraux auraient mal paru.

Carlos Leitão fait remarquer que les contraintes de la Loi sur l'équilibre budgétaire appellent à la prudence. Comme la loi stipule que tout déficit doit être remboursé l'année suivante, un déficit de 500 millions représente une cote à remonter de un milliard. Et les bonzes du ministère des Finances aiment bien compter sur la ceinture et les bretelles.

En cette fin d'année 2016, l'économie va mieux, affirme Carlos Leitão. En cela, il donne implicite-

ment raison à des économistes comme Pierre Fortin, qui affirme que le retrait de quatre milliards de l'économie en un an — sous forme d'une réduction des dépenses publiques après inflation et de hausse de taxes et de tarifs — a contribué à ralentir l'économie. Dès que le gouvernement desserre un tant soit peu l'étoupe, l'économie s'en porte mieux.

## Fragilité

Mais, pour Carlos Leitão, la prudence reste malgré tout de mise. «*On voit un renforcement de l'économie du Québec dans un environnement international qui est encore fragile*», fait-il observer, pointant vers les taux d'intérêt négatifs en Europe et minimes aux États-Unis.

La Coalition avenir Québec a choisi un angle d'attaque aux antipodes de celui du PQ. À ce surplus de 2,2 milliards s'ajoutent les versements au Fonds des générations de 1,45 milliard, un fonds destiné à réduire le poids de la dette. François Legault relève que des organismes comme le Fonds monétaire international (FMI) suggèrent que les États, plutôt que de rembourser leur dette, engagent des dépenses afin de stimuler l'économie. Il réclame une baisse d'impôt immédiate de 1000\$ par famille, un débours de deux milliards qui serait tiré des versements prévus au Fonds des générations.

Au Québec, personne ne descend dans les rues, comme en Europe, pour défendre cette proposition de stimulation économique. L'idée n'a pas encore «*percolé*» dans la population, estime-t-on dans l'entourage du chef caquiste, bien que, en soi, les jeunes familles, que veut séduire la CAQ, pourraient ne pas se montrer indifférentes à cet appel du pied. C'est une position qui a peu d'élan à

l'heure actuelle, mais qui pourrait être porteuse aux prochaines élections, avance-t-on.

Philippe Couillard avait accusé François Legault de souffler sur «*les braises de l'intolérance*», parce qu'il proposait de réduire les seuils d'immigration, et il avait associé Jean-François Lisée aux partis de droite européens, parce qu'il songeait à interdire la burqa dans l'espace public comme en France. Voilà que Carlos Leitão dénonce à l'Assemblée nationale «*le populisme*» de la CAQ. «*Du populisme économique, c'est ce qu'ils font, c'est leur spécialité*», a-t-il répondu à François Bonnardel, mercredi.

«*On le voit ailleurs dans d'autres pays: promettre des baisses d'impôt importantes, majeures, sans se soucier des grands équilibres financiers*», a-t-il dit au *Devoir*.

Il est toutefois étonnant de voir un parti politique réaliser une de ses principales promesses sans le proclamer haut et fort. Dans le cadre financier du Parti libéral du Québec, présenté lors des élections de 2014, il est écrit que «*la réalisation de surplus budgétaires est prévue dès 2015-2016*».

Il est vrai que le PLQ poursuivait en affirmant que «*les surplus budgétaires seront alloués à 50% aux réductions d'impôt et à 50% à la réduction du poids de la dette*». Or la totalité du surplus de 2,2 milliards a été affectée à «*une réserve de stabilisation*». Bref, on a fait disparaître ce surplus comme s'il avait quelque chose de honteux. Ou encore de prématuré. Signer un dernier budget en 2018 avec une baisse d'impôt à la clé, mais pas avant, ce serait, aux yeux des libéraux, une façon de montrer qu'ils ont de la suite dans les idées. Non pas du populisme, mais un sain opportunisme.

Le Devoir

## Le chef de district

MICHEL DAVID

Accusé par Jean-François Lisée d'avoir jadis encouragé Ottawa à utiliser son «*pouvoir de dépenser*» pour empiéter sur les champs de compétence du Québec, le premier ministre Couillard a proposé que son vis-à-vis péquiste et lui explorent leur prose respective pour déterminer qui s'est contredit le plus souvent au fil des ans. «*Je peux déjà vous dire que sa bibliothèque des dernières années est pleine de rebondissements*», a-t-il lancé.

La production de M. Lisée étant nettement plus abondante, les virages, volte-face et autres changements de cap le sont sans doute aussi. En proportion, M. Couillard n'en a pas moins exercé avec une impressionnante fréquence ce qu'il a déjà appelé son «*droit d'évoluer*», au point de prendre le contrepied de ce qu'il soutenait la veille. Le cheminement intellectuel de ce disciple d'Héraclite d'Éphèse, apôtre du «*mobilité*», est une magnifique illustration du principe selon lequel «*rien n'est permanent, sauf le changement*».

On note parfois une discordance étonnante, pour ne pas dire choquante, entre les positions qu'il défendait quand il se sentait autorisé à penser librement et celles qui lui semblent plus appropriées à sa fonction de premier ministre ou qui correspondent mieux à ses intérêts du moment.

Les propos qu'il avait tenus devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en décembre 2011, quand il avait temporairement pris congé de la politique, et ce qu'il a fait une fois devenu premier ministre offrent un magnifique exemple de ce double langage que certains pourraient carrément prendre pour de la schizophrénie.

La question qu'il avait posée ce jour-là était audacieuse: «*Est-ce vraiment une bonne chose que le ministre de la Santé soit le dirigeant ultime du système de santé lui-même?*» Dans son esprit, la réponse était claire: la gestion quotidienne devait être retirée des mains du ministre pour être confiée à une société indépendante. On connaît la suite: non seulement le ministre de la Santé a conservé ses attributions, mais M. Couillard a laissé Gaétan Barrette s'arroger des pouvoirs sans précédent.

◆◆◆

Un article que M. Couillard avait écrit un mois plus tôt pour le compte de l'institut de recherche Canada 2020 est revenu le hanter cette semaine, alors que M. Barrette se débat comme un diable dans l'eau bénite pour qu'Ottawa maintienne sans imposer de conditions sa participation au financement des services au niveau que le gouvernement Martin avait fixé en 2004.

«*Alors que nous approchons de l'année 2014, certains souhaiteraient que l'accord actuel — notamment la clause d'indexation annuelle de 6% — soit renouvelé tel quel. Ce serait là une occasion ratée*», écrivait M. Couillard. Même si M. Barrette joue simplement le rôle du méchant pour amuser, c'est quand même un peu gênant pour lui.

La reconduction de l'entente de 2004 «*devrait être liée à des progrès substantiels dans le rendement*», disait encore M. Couillard, qui invitait le gouvernement fédéral à «*assumer un leadership certain en s'appuyant sur sa contribution financière de façon à devenir un agent du changement et à concentrer l'ensemble du pays sur l'avenir de nos soins de santé*». Trudeau père et fils n'auraient pas dit mieux.

◆◆◆

M. Couillard s'est senti insulté quand François Legault lui a lancé que Jean Lesage ou Robert Bourassa n'auraient jamais tenu de tels propos. «*Nous sommes tous, ici, des Québécois très fiers de l'être*», a-t-il répliqué. La question n'est cependant pas de savoir s'il est un bon Québécois, mais s'il est un bon premier ministre.

«*J'ai déjà écrit très nettement que le fédéral n'a pas à s'autodésigner comme policier du système de santé canadien*», a-t-il plaidé. En effet, c'est M. Couillard lui-même qui lui offrait l'emploi. L'œuvre de Lisée est peut-être pleine de rebondissements, mais on ne trouvera nulle part pareille abdication.

En avril 1994, alors qu'un deuxième référendum pointait à l'horizon, Trudeau père s'était adressé à une soixantaine de membres de la Société royale du Canada triés sur le volet dans un amphithéâtre de l'Université de Montréal et il n'avait pas caché son dépit: «*Les professeurs enseignent le nationalisme dans les écoles. Ils disent à leurs élèves que le Québec est un État et c'est faux. Le Québec est une province, un canton, un district*». Pourquoi pas une commune, tant qu'à y être? Trudeau dans toute sa méprisante splendeur.

M. Couillard ne se perçoit sans doute pas comme un simple chef de district, mais il donne trop souvent l'impression de pratiquer un fédéralisme de subordination qui reconstruit à Ottawa le droit de définir les valeurs et les orientations auxquelles le Québec doit adhérer. C'est peut-être la façon de voir les choses au Canada anglais, mais cela n'a jamais été le cas ici.

mdavid@ledevoir.com

Collaborateur Le Devoir

## MOSSOUL

SUIITE DE LA PAGE B 1

## Que faire pour empêcher que le groupe EI ne renaisse de ses cendres ou qu'un nouveau mouvement du même genre n'apparaisse?

Dans mon livre, j'ai voulu parler de la naissance de Daesh. Ce groupe est apparu en grande partie à cause des erreurs commises par les Occidentaux. En 2003, l'intervention en Irak a fait naître une insurrection qui est devenue al-Qaïda en Irak, puis Daesh. Le fait de nous insérer dans des régions et d'essayer d'y changer les gouvernements et la culture revient nous hanter. Si nous voulons limiter la capacité du groupe Etat islamique de continuer d'agir, nous devons être très intelligents et judicieux dans notre politique étrangère. Il ne s'agit pas de dire qu'il faut se désengager et se retirer du monde, mais il faut être prudents dans l'usage du pouvoir. C'est la grande leçon des 15 dernières années.

Le gouvernement Obama a été critiqué parce qu'il a hésité à intervenir de façon concrète pour mettre fin à la guerre civile en Syrie. Des gens avaient des points de vue différents, dont Hillary Clinton, qui aurait voulu faire plus pour aider les rebelles modérés et empêcher la Syrie de devenir un vacuum permettant aux djihadistes de gagner en puissance. Il a été très difficile de trouver le juste équilibre. Il faut donner au gouvernement [Obama] le mérite de ne pas avoir précipité les États-Unis dans une nouvelle guerre au Moyen-Orient.

## Pourquoi avez-vous décidé d'écrire cet essai?

Après septembre 2001, j'ai couvert le département d'Etat, la CIA et les autres agences de renseignement, puis le Printemps arabe et, partant, le conflit en Syrie. En raison de mes connaissances sur al-Qaïda en Irak, c'est-à-dire le prédecesseur du groupe Etat islamique, je suis devenu très inquiet en voyant cette organisation intervenir en Syrie et don-

ner un nouveau tournant au conflit syrien. J'ai commencé à parler à des personnages officiels, à des amis et à des sources, et j'ai vu qu'ils partageaient mes craintes. J'ai cru utile de retracer l'histoire de ce groupe, mais je ne pensais pas, en 2013, qu'il s'emparerait de la moitié de l'Irak et qu'il décapiterait des gens sur Internet. Cela a pris tout le monde par surprise. Je suppose que mon projet arrivait au bon moment.

## Comment al-Qaïda en Irak est-il devenu le groupe Etat islamique?

Il y a eu une évolution. Zarkaoui (le terroriste jordanien qui a fondé al-Qaïda en Irak) est mort en 2006. Après sa mort, des membres du groupe ont cru qu'ils devaient se donner un leadership et une allure plus irakiens. On a changé le nom d'al-Qaïda en Irak pour Etat islamique en Irak. Zarkaoui voulait dès le départ que son groupe fasse partie d'al-Qaïda, mais la maison mère, si on veut l'appeler ainsi, voyait en lui une tête brûlée. Quand il a connu du succès en Irak et en bâtissant une organisation terroriste très puissante, on a accepté que ce groupe devienne une franchise d'al-Qaïda, en fait la première franchise. Mais la violence extrême de Zarkaoui — les décapitations, les meurtres de femmes et d'enfants — déplaisait à Ben Laden et au leadership d'al-Qaïda, qui lui ont demandé d'y mettre fin parce que cela risquait de détruire la marque. Mais il a continué, et ses successeurs aussi. La rupture a été consommée quand le groupe EI a pris du territoire en Syrie.

## Pourquoi cette incroyable cruauté?

Le groupe Etat islamique a été créé à l'image de son créateur. Zarkaoui était un homme très violent. Il était davantage un criminel et un voyou qu'un homme spirituel ou même un fanatique religieux. Son organisation lui ressemble beaucoup. C'est la violence pour la violence. Les activités criminelles sont pratiquées à grande échelle. Les règles de l'islam sont violées. Al-Qaïda a essayé de ne pas s'aliéner l'ensemble des musulmans du monde. Le groupe

Etat islamique est essentiellement un gang criminel qui a attiré vers lui des hommes qui ont aussi un profil criminel, comme ceux qui étaient impliqués dans les attaques à Paris ou à Bruxelles.

## Couvrir la CIA, comment c'était?

[Rires] C'est un beat très intéressant. Au début, vous pensez que c'est la job la plus facile qu'on puisse imaginer parce que personne à la CIA ne vous dira quoi que ce soit. Mais c'est simplement un autre genre de défi. Vous découvrez qu'il y a là des gens avec toutes sortes de points de vue sur ce que la CIA doit faire. Vous commencez à comprendre votre sujet et à connaître du monde. Plusieurs employés de la CIA veulent que le public sache ce qu'ils font, y compris leurs erreurs. Avec le temps, si vous faites un bon travail, vous aurez le respect de l'agence.

## Comment pouvez-vous faire confiance à des espions, dont une partie du travail consiste à mentir?

Avec le temps, vous apprenez à écouter très attentivement ce qu'ils disent. S'ils nient catégoriquement quelque chose, vous pouvez juger par le langage si c'est un vrai démenti, si c'est une façon de vous dire qu'ils ne veulent pas vous parler ou s'ils vous envoient sur une fausse piste. Quand vous croyez être en possession d'une nouvelle et que vous vous adressez au service de presse de la CIA, il est possible qu'on vous accorde une entrevue off the record pour vous expliquer pourquoi votre histoire n'est pas fondée, mais il est assez rare qu'on vous mente carrément.

## SOUS LE DRAPEAU NOIR

ENQUÊTE SUR DAESH  
Joby Warrick  
Traduit de l'anglais par Tancredi Muirras  
Cherche midi  
Paris, 2016, 400 pages

# ÉDITORIAL

## LIBRE-ÉCHANGE

### Bravo, amis wallons!

Face aux tyrannies qu'impose le « libre-échange », puisqu'il s'agit bien de tyrannies, les objections sont de plus en plus audibles — et mondialisées. Le « noui » wallon qui s'est élevé cette semaine contre l'accord canado-européen en est à cet égard une manifestation exceptionnelle et prometteuse. S'il n'est pas nommé altermondialiste, ce oui réticent ouvre néanmoins des horizons qui donnent à faire entendre les voix citoyennes sur un registre progressiste. Ce qui nous change au premier chef de Donald Trump.

**D**onald Trump, candidat républicain déviant à la présidence des États-Unis, aura au moins eu le mérite de dénoncer une mondialisation qui, obsédée par la libre circulation des biens et la prise de profits, a fini par en oublier les gens. Pour tout le reste, l'homme est obtus et dangereux, d'autant plus que son anti-libre-échangisme est articulé par des positions xénophobes et passistes. On ne cessera pas de s'étonner qu'envers et contre tout il ne soit pas si loin derrière la démocrate Hillary Clinton dans les sondages, à moins de deux semaines de la présidentielle du 8 novembre.

Dans ce contexte, la semaine wallonne qui s'achève de l'autre côté de l'Atlantique, ouverte sur un non à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) pour se terminer sur un oui conditionnel, a-t-elle constitué une bouffée d'air autrement plus sain pour l'avenir. C'est un « wallonoui » qui apporte une contribution intelligente au débat sur le développement économique et social de la planète en général, et de l'Europe en particulier.

En vertu de l'accord conclu jeudi aux premières heures du jour avec le premier ministre belge Charles Michel et entériné vendredi soir par les 28 États membres de l'Union européenne, les Wallons ont obtenu une série d'assurances fondamentales, à défaut de constituer le contrepoison idéal aux maux de la mondialisation. Ils ont obtenu que le traité n'affecterait rien des protections sociales; que la Belgique pourrait se retirer de l'AECG si les importations de produits agricoles canadiens affectaient indûment ses agriculteurs; et, surtout, que les tribunaux d'arbitrage des différends entre multinationales et États — ces mécanismes fort controversés — ne seraient pas mis en place pendant la période d'application provisoire de l'accord. Il a enfin été convenu que la Belgique allait demander à la Cour de justice de l'Union européenne de vérifier que ces tribunaux d'arbitrage respectent bien le droit européen.



GUY TAILLEFER

Ces fameux tribunaux ont fait et feront encore couler beaucoup d'encre pour avoir dans le passé rendu des décisions partiales qui érodaient la souveraineté des États. L'affaire est complexe et les avis des experts sont partagés pour ce qui concerne la portée de l'AECG à ce sujet. En tout état de cause, certaines clauses litigieuses contenues dans la première mouture de ce traité dit de « nouvelle génération » ont été modifiées le printemps dernier de manière à rendre plus difficile pour une multinationale de poursuivre un gouvernement et d'obtenir compensation pour une loi (sur la protection de l'environnement, par exemple) qui nuirait à sa rentabilité.

Ce qui représente un progrès évident, à moins d'être opposé au principe même de la libéralisation du commerce. C'est sur cette base que la petite Wallonie a obtenu des garanties et des clarifications additionnelles qui se trouvent en définitive à venir surligner les menaces que font peser les accords de libre-échange sur l'exercice des droits démocratiques.

Vrai que la résistance affichée par le gouvernement socialiste wallon de Paul Magnette, obligé de composer avec une influente minorité d'extrême gauche, relève aussi de calculs et de rivalités politiques internes. Reste que cette résistance est l'expression du vaste champ des malaises et des oppositions que suscitent des accords commerciaux qui tendent à réduire l'espace démocratique et à creuser radicalement les inégalités socio-économiques. On aura surtout parlé de la Wallonie, mais l'AECG a également fait l'objet de vives objections de la part des sociétés civiles en Autriche, au Luxembourg, en Allemagne... Sans oublier que, par extension, c'est aussi aux intérêts collectifs des Canadiens et des Québécois que les Wallons ont veillé en mettant des bâtons dans les roues de l'AECG. N'en déplaise à Jean Charest, Pierre Marc Johnson et Justin Trudeau.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## LETTRES

### GND blanchi

Quoique ayant été un fervent défenseur de la cause des carrés rouges lors de la crise étudiante de 2012, je dois avouer que je suis surpris de la décision de la Cour suprême de blanchir Gabriel Nadeau-Dubois dans la saga qui l'opposait à Jean-François Morasse relativement à des allégations d'outrage au tribunal reliées à une déclaration de GND à RDI le 13 mai 2012.

Là où le bât blesse avec le plus d'acuité réside dans le fait que la décision majoritaire de la Cour suprême repose sur le fait que Gabriel Nadeau-Dubois n'avait pas nécessairement une connaissance spécifique de l'injonction obtenue par M. Morasse, soulevant un doute raisonnable sur l'outrage à un tribunal, le même argumentaire soulevé par la Cour d'appel qui avait cassé au préalable la décision de culpabilité de la Cour supérieure.

En réalité, comment l'avocat d'un présumé coupable peut-il invoquer l'ignorance d'une injonction publique pour justifier son innocence malgré la violation de ladite injonction? Une question qui, selon moi, porte carrément à confusion dans mon esprit. Enfin, en tant que profane en droit, je constate que l'application d'une injonction a ses raisons que la raison ne connaît pas!

Henri Marineau  
 Québec, le 28 octobre 2016

### Ne pas oublier les leçons du passé

À la suite de l'article d'Alexandre Shields dans *Le Devoir* du 26 octobre relativement au passage d'une ligne dans le Corridor appalachien, en Estrie, je ne peux me retenir, par devoir de mémoire, de faire ici un petit rappel de certaines leçons qu'Hydro-Québec a apprises au début des années 1970 en passant les premières lignes du réseau de la Baie-James à l'ouest du massif des Laurentides. En raison de contraintes climatiques (nuages givrants, pluies verglaçantes, vitesses de vent), Hydro-Québec a accepté d'emprunter, pour passer ces lignes, un tracé en zigzag plus coûteux et de déroger au postulat de la ligne droite imposé par les arpenteurs, les ingénieurs et les comptables. Parce qu'il protège les conducteurs des intempéries, ce tracé les rend aussi invisibles aux humains. Depuis ce temps, Hydro-Québec a aussi développé des pylônes plus esthétiques, car ces derniers sont plus difficiles à camoufler.

Malgré les meilleurs algorithmes de calcul, chaque traversée d'un milieu naturel de grande valeur est un cas d'espèce qu'il faut résoudre en équilibrant les coûts avec les contraintes physiques et les impacts environnementaux, qui

depuis la conférence de Rio en 1992 comprennent la perte de biodiversité. On peut aujourd'hui évaluer numériquement l'impact visuel d'une ligne passant sur les hauteurs, mais on peut aussi évaluer les pertes en biodiversité de l'ouverture d'un large couloir dans le Corridor appalachien. Entre un impact visuel et une perte importante de biodiversité, mon choix penche du côté de la protection. L'histoire d'un mauvais choix rattrapera vite Hydro-Québec.

L'histoire a confirmé en janvier 1998 la valeur du tracé en zigzag des deux premières lignes du réseau de la Baie-James à l'ouest du massif des Laurentides. Ces deux lignes ont survécu à des conditions climatiques difficiles et sauvé la région métropolitaine d'une catastrophe imminente. Seuls les petits câbles de garde qui protègent en principe les lignes contre la foudre ont mis la continuité du service à risque. Le personnel d'entretien était heureusement habitué aux comportements de ces câbles qui ont causé plusieurs pannes générales dans les années 1970. On a tout simplement lancé des billes de bois sur ces câbles à partir d'un hélicoptère pour les dégager.

Jean N. Laflamme,  
 ingénieur physicien météorologue  
 Saint-Bruno-de-Montarville,  
 26 octobre 2016

## LIBRE OPINION

### Pourquoi la Wallonie a-t-elle pu bloquer l'AECG?

CHARLES-EMMANUEL CÔTÉ

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval

Plusieurs s'étonnent, parfois avec condescendance, que la Wallonie — simple entité fédérée belge — puisse bloquer l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE). Comment une si petite région peut-elle tenir en otages l'UE et le Canada? Au-delà des questions de fond soulevées par la Wallonie, il convient de clarifier le contexte juridique dans lequel est intervenu le blocage.

Le processus de conclusion d'un traité international peut être assez lourd. Les parties doivent négocier en vue d'en arriver à un accord, lequel doit se matérialiser dans un texte traduisant la volonté des parties. Ce n'est qu'une fois ce texte adopté par celles-ci que la négociation est terminée, adoption qui se fait habituellement par sa signature. Les traités importants prévoient souvent que les parties doivent en outre confirmer leur consentement à être lié par un moyen additionnel. Cette technique leur permet de remplir les formalités internes qui peuvent être requises par leur constitution, comme la ratification parlementaire du traité. L'AECG prévoit une telle séquence. Tant qu'il n'est pas signé, son texte n'est pas arrêté et c'est à cette étape que l'on se trouve.

La distinction entre ces étapes n'est pas qu'académique. Les rapports de force politiques se déploient différemment et leur encadrement juridique est distinct d'une étape à l'autre. Aucune obligation juridique ne pèse sur l'État qui n'a pas signé le traité; au contraire, le droit international interdit que son consentement soit arraché par la contrainte. En revanche, l'État qui a signé un traité doit s'abstenir d'actes qui priveraient le traité de son objet et de son but.

Le résultat de la négociation de l'AECG a été rendu public bien avant sa signature: résumé technique (octobre 2013); texte de l'accord des négociateurs (septembre 2014); version authen-

tique anglaise du texte (février 2016); 22 autres versions authentiques, dont la version française (juillet 2016). Illustrant bien le fait que la négociation n'est pas terminée tant que le texte n'est pas signé, l'UE a obtenu du Canada un amendement important à l'accord des négociateurs avec l'ajout d'un tribunal permanent d'arbitrage investisseur/État. Il faut aussi rappeler que, même après la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1992, les États-Unis avaient réussi à obtenir la signature d'accords parallèles (protection de l'environnement et des droits des travailleurs).

#### Deux niveaux de difficulté

La signature de l'AECG comporte deux niveaux de difficulté particuliers. Premièrement, il est pour le moment considéré comme un traité « mixte », au sens du droit de l'UE, catégorie qui vise les traités touchant à des matières de compétence de l'UE et de ses 28 États membres et qui requiert leur signature à tous. Une controverse subsiste à ce sujet, mais sa qualité de traité mixte a été présumée. Un jugement de la Cour de justice de l'UE est justement attendu sur la qualification d'un autre accord que l'UE souhaite signer avec Singapour. La décision de l'UE de signer un tel accord doit normalement être prise à la majorité qualifiée des États membres, mais puisque l'AECG est considéré comme un traité mixte, l'UE a choisi de prendre sa décision à l'unanimité, ce qui donne à tout État membre le pouvoir de bloquer sa signature. Si d'aventure l'AECG devait être requalifié de traité non mixte, la question de savoir si cette décision doit être prise à l'unanimité ou à la majorité qualifiée se poserait et divise les experts.

Deuxièmement, au regard du droit constitutionnel belge, l'AECG est aussi considéré comme un traité « mixte », relevant à la fois des compétences du fédéral et des entités fédérées. Pour que la Belgique puisse signer un tel accord, le consentement du

gouvernement fédéral et de toutes les entités fédérées est nécessaire. C'est ici que réside le pouvoir de la Wallonie: son appui est indispensable pour que la Belgique puisse signer l'AECG et autoriser l'UE à le faire.

Bien que le blocage de la Wallonie ait retenu l'attention, la Communauté francophone, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale s'opposent aussi à l'AECG. Au final, c'est bien la Belgique qui refuse pour le moment de signer le traité. On peut certes s'interroger sur les raisons d'un tel refus tardif. La situation ne manque pas d'étonner vue du Canada, puisque la participation des provinces aux négociations de l'AECG a été remarquable. Il demeure que le Canada ne pouvait pas ignorer l'existence de ces difficultés juridiques dans l'UE et la Belgique.

Plusieurs scénarios s'offrent maintenant aux parties, dont l'abandon de l'AECG, sa requalification comme traité non mixte, voire l'exclusion de la Belgique de son champ d'application. Ce blocage donne un avant-goût des difficultés qui attendent l'AECG s'il devait être soumis à la ratification des parlements des États membres de l'UE. Ces derniers rebondissements pourraient être une occasion de trouver une réponse utile aux préoccupations les plus sérieuses de la Wallonie, afin de faciliter la ratification parlementaire ultérieure de l'AECG. L'accord intervenu en Belgique le 27 octobre indique que les problèmes seraient simplement remis à plus tard. La Belgique appuierait la signature de l'AECG, tout en déclarant qu'elle demanderait un avis à la Cour de justice de l'UE sur l'arbitrage investisseur/État et qu'à moins d'avis contraire de ses entités fédérées récalcitrantes, elle ne sera pas en mesure de consentir à être liée par l'AECG si aucune modification n'est apportée à cet aspect du traité. Il demeure possible et préférable de trouver des ajustements de dernière minute au texte du traité afin que tant d'efforts n'aient pas été vains.

## IDÉES



FABRICE COFFRINI AGENCE FRANCE-PRESSE

Le fils non reconnu de Victor Frankenstein est cet homme nouveau, laissé à lui-même, qui aura même le français comme « langue maternelle », tout comme son père.

BICENTENAIRE DE L'ŒUVRE DE MARY SHELLEY

## Le monstre de Frankenstein qui parlait français

ANNIK-CORONA  
OUELLETTE

Enseignante au cégep de Saint-Jérôme, auteure, avec Alain Vézina, de *Frankenstein ou le Prométhée moderne* de Mary Shelley (2009) et de *Le vampire: anthologie des textes fondateurs (2014)*, aux éditions Beauchemin

En 1816, la jeune Mary Wollstonecraft Shelley commence la rédaction de son œuvre-culte: *Frankenstein ou le Prométhée moderne*. Roman du progrès s'il en est un, chaque génération y perçoit en miroir les révélations de sa propre époque. Publié à Londres en 1818, le roman de Shelley se déroule en Europe, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ère de profondes révolutions politiques, sociales et scientifiques. Pour le bicentenaire de sa création, il convient aujourd'hui de céder la parole au plus étonnant des ambassadeurs fictifs de l'Angleterre, le fils non reconnu de Victor Frankenstein. Celui que l'on reconnaît habituellement à ses grognements sourds et au bruit lourd de son pas ne mérite certainement pas les surnoms avilissants dont on l'affuble: monstre, momie, vil insecte ou encore démon. Non, cet homme nouveau, pourtant laissé à lui-même, aura même le français comme « langue maternelle », tout comme son père.

### La science en français

En effet, Victor Frankenstein, plus connu comme l'archétype même du savant fou, est — à l'instar de Jean-Jacques Rousseau — un citoyen de Genève. S'il s'exprime aisément en anglais et en allemand, Frankenstein est tout de même heureux de rencontrer en voyage d'autres personnages qui comprennent « la langue de [son pays] ». Walton, un explorateur anglais à qui il confiera toute son histoire, remarque aussi qu'il a un « accent étranger ». Si Mary Shelley fait ce choix, c'est peut-être parce qu'elle est justement en voyage au lac Léman au moment de la genèse de son œuvre. Les lieux pouvaient bien l'influencer... Pourtant, ce n'est plus un ha-

sard si elle fait de la créature de Frankenstein un francophone d'adoption. Victor parachève son œuvre au mois de novembre, après deux ans de gestation dans un laboratoire secret dans la ville d'Ingolstadt, en Allemagne, où il étudie. C'est seulement en voyant sa créature animée qu'il saisit toute l'horreur de son sacrilège. Abandonnée à son sort, elle s'égaré dans la ville, endure les injures comme les projectiles. Le monstre trouve alors refuge en campagne dans une petite cabane de bois, espérant se protéger à la fois des intempéries et de « la barbarie des hommes », confie-t-il à son créateur lorsqu'il le rejoint deux ans après sa naissance.

### Un élève clandestin

Pendant plusieurs mois, le monstre reste tapi dans sa cachette puisqu'elle est annexée à une chaumière. Grâce à un interstice entre les planches de bois, il peut à loisir espionner la famille qui y vit, les De Lacey. Ces derniers habitaient Paris avant d'être exilés par un décret royal. Le père aveugle, sa fille Agathe et son fils Félix peinent à survivre dans cette campagne allemande. Se prenant d'amitié pour eux, le monstre leur rend service la nuit: il ramasse des racines, cueille les légumes et coupe du bois... Il se surprend ainsi à désirer être aimé, car sa famille d'adoption pense qu'un « bon génie » veille sur elle. Résolu à se montrer un jour, le monstre pense que sa capacité à communiquer avec eux pourrait faire oublier la « difformité » de son aspect. Il explique encore à son créateur comment il a pu réaliser sa différence: « J'avais admiré les formes accomplies de mes voisins, leur grâce, leur beauté et leur teint délicat; mais combien je fus effrayé quand je me vis dans une eau transparente! Je reculai d'abord, ne refusant à croire que je me fusse réfléchi dans ce miroir; convaincu enfin que j'étais en réalité le monstre qui est devant vous, je fus pénétré du plus profond désespoir et de la mortification la plus cruelle. » Narcisse déçu, le monstre ne cherchera plus à contempler son reflet dans l'onde. Il voit pourtant dans le langage — et avec raison — la



RICHARD ROTHWELL

Mary Shelley

possibilité de se faire accepter par les autres.

Moment-clé de la formation de son identité, l'arrivée de Safie, la fiancée arabe de Félix, lui permet de suivre de véritables leçons de français, de la langue orale à l'alphabétisation, puis à la compréhension d'œuvres aussi denses que *Les ruines*, de Volney. La famille De Lacey lui sert de modèle, ce qui contribue à son éducation comportementale. Le monstre apprend rapidement à enrichir son vocabulaire et à maîtriser la « science des lettres ». Lorsqu'il maîtrise un mot qui désigne chaque fois un concept différent, il consolide sa vision du monde, mais, à l'encontre du processus ordinaire, il saisit l'acte de lecture presque simultanément avec celui de la parole. Séquestré volontairement, le monstre s'éduque, ou plutôt est éduqué par des « précepteurs » idéaux, c'est-à-dire qu'ils ignorent leur condition de pédagogue! Lorsqu'il se présente au père De Lacey, aveugle, qui lui demande s'il est un compatriote français en l'entendant, le monstre est fier de lui préciser qu'il s'agit de sa langue maternelle.

### Un monstre érudit

La bibliothèque réelle que donne Mary Shelley à sa créature fictive s'avère particulièrement riche. Il est étonnant de voir que celui qui a appris à reconnaître ses premiers mots quelques mois auparavant — feu, lait, pain et bois — peut

maintenant disserter sur les malheurs de Werther, la chute de Rome et la principale cause de la guerre, soit l'intolérance religieuse!

Un curieux hasard veut que, dans la forêt située non loin de la chaumière, le monstre trouve une mallette contenant plusieurs livres. Il est satisfait de pouvoir mettre en pratique ses leçons: « Heureusement, les livres étaient écrits dans la langue dont j'avais appris les éléments à la chaumière. » C'est à partir de ces diverses lectures qu'il prend réellement conscience de qui il « peut » être. Ces œuvres, bien choisies par Mary, préparent donc le monstre à accueillir l'effroyable vérité sur son origine maudite. Shelley fait lire Goethe et Milton à sa créature qui, dans leurs œuvres, s'identifie à Werther ou aux héros du *Paradis perdu*. Ses expériences de lecteur lui font développer sa pensée et sa capacité de raisonnement. Ce sont ses lectures qui lui permettent de s'exprimer devant son créateur avec autant d'éloquence. Victor lui reproche même sa rhétorique persuasive et avoue qu'il doit céder à son désir de lui fabriquer une fiancée, tant le monstre sait le convaincre de la justesse de cette demande, notamment en faisant référence à l'Ève d'Adam. L'image biblique prouve encore une fois toute l'intelligence de la créature, qui assimile les personnages du *Paradis perdu* et les adapte à sa situation. Si le monstre horrifie les hommes par son apparence repoussante, il réussit à convaincre son créateur par son don de la parole maintenant parfaitement maîtrisée.

Un hommage à Rousseau

L'œuvre de Mary Shelley s'entrevoyait ainsi comme un roman d'éducation où cette créature, formée de morceaux épars de divers cadavres, souhaite ardemment survivre dans un monde qui lui est hostile. Autodidacte, ce monstre répond, d'une étrange façon, il est vrai, au désir de Rousseau — le pédagogue — de voir surgir un être nouveau, né grand et adulte. D'une part, le monstre incarne à lui seul le mythe du « bon sauvage » en vivant à l'état de nature et, d'autre part, une fois civilisé, il rend compte du processus

éducatif, à travers divers apprentissages, qui fait passer de la nature à la culture. Enfin, cet « Emile » méconnu enseigne à ses lecteurs qu'il était, à l'origine, naturellement bon et que la société des hommes l'a corrompu à un point tel qu'il en sera toujours exclu. A cause de toutes les souffrances qu'il a endurées, lui qui devait être un « nouvel Adam » se compare désormais à Satan: « Semblable au chef des démons, je portais l'enfer en moi-même; sans avoir son génie, je voulais déraciner les arbres, répandre le ravage et la destruction autour de moi et, après avoir assouvi ma fureur, m'asseoir sur les ruines et en jouir. »

À partir du moment où le monstre devient dépendant du regard et du mépris des autres hommes, le lien se brise: sa « sauvagerie » disparaît et, avec elle, l'état naturel. Car l'homme sauvage ne vit que par lui, en lui et pour lui. Si, comme Rousseau l'écrit, « le pur état de nature est celui de tous où les hommes seraient les moins méchants », cet état n'existe plus chez le monstre dès qu'il décide d'orienter sa vie en fonction de la vengeance contre son créateur. Ce glissement sert de pont entre son « état de nature » et son « état de société ». S'il ne peut être aimé et heureux, il choisit de nuire à ceux qui le peuvent! L'état de société justement « inspire à tous les hommes un noir penchant à se nuire mutuellement », précise Rousseau dans son *Second Discours*.

À la croisée des mythes de l'apprenti sorcier, du golem et des pygmaliens de tout acabit, Frankenstein se distancie de ses précurseurs par son émergence dans la tradition moderne, la science se substituant aux pouvoirs de la magie et des dieux grecs. Et ce monstre qui en résulte porte bien son « titre », tout compte fait, car, même s'il est connoté négativement, il désigne pertinemment toutes les facettes de son identité. Son étymologie latine, *monstrum*, signifie à la fois « prodige » et « avertissement », ce qui ne saurait mieux traduire la pensée de Rousseau, qui voyait dans le progrès même l'avènement de la corruption.

LANGUES

## Les illusions de Jean-Marc Fournier

SIMON COUILLARD

Doctorant en études québécoises à l'UQTR

Dans sa réponse au chroniqueur Michel David, au sujet de son souhait de voir le Québec s'inscrire dans une perspective franco-canadienne (*Le Devoir*, 27 octobre), le ministre Jean-Marc Fournier citait en premier lieu une étude menée par le Commissariat aux langues officielles: « Le bilinguisme recevait l'appui de 51% des Canadiens en 1977; cet appui se situe maintenant à 84%. Le résultat est encore plus frappant parmi les jeunes, qui l'appuient à 90%. » Le ministre se réjouissait de ce chiffre. Les Canadiens seraient moins allergiques au français aujourd'hui que dans les années 1970. Tant mieux! Est-ce qu'ils le parlent davantage pour autant? Entre aimer la tarte aux pommes et la cuisiner...

M. Fournier, comme tous les Québécois dont il se réclame qui se disent attachés au Canada, devrait peut-être travailler à connaître ce qu'il en est, dans la pratique, au Canada, quant au bilinguisme. Ainsi, le ministre ferait sans doute bien de lire le dossier du *Globe and Mail* (4 juin 2016) sur le sujet de l'immersion française, et cette chronique de Margaret Vente intitulée « There's just one problem with French immersion... well, several, actually ».

Les Canadiens appuient le bilinguisme, mais cela ne signifie pas qu'ils parlent français

Voici un extrait fort intuitif et fort pertinent: « Malheureusement, il n'y a pas la moindre preuve que l'immersion française ait accompli l'un ou l'autre de ses nobles objectifs. Après 40 ans d'expansion constante des programmes d'immersion, le pourcentage de Canadiens qui parlent les deux langues officielles a chuté. À deux des plus grands conseils scolaires de la région du Grand Toronto, la moitié des étudiants en immersion française abandonnent après la huitième année. Au moment de leurs études secondaires, 10 pour cent seulement acquièrent une compétence en français (ce qui n'est pas la même chose que la maîtrise). Les raisons de ce taux de réussite misérable ne font pas de mystère. Le monde dans lequel les enfants sont plongés hors de la classe est anglais. Ils jouent en anglais. Ils vivent en anglais. Tout le monde qu'ils connaissent parle anglais. Si vous voulez qu'ils soient bilingues, vous feriez mieux de les prendre et d'aller vivre en France ou au Québec — ou tout au moins vous assurer que vous êtes marié à un francophone. »

Beaucoup de nos concitoyens semblent attachés au Canada pour des raisons de nostalgie. Après tout, ce sont nos symboles, notre hymne et notre nom qui désignent, superficiellement, notre appartenance politique canadienne. Ce chiffre de 75% reflète sans doute un peu cette confusion. Puisque le ministre Fournier a l'amabilité d'écrire dans *Le Devoir* sur le sujet, il faut présumer de la sincérité de sa position. Mais loin s'en faut d'entonner avec lui: « Vive la tarte aux pommes! »... On se prend plutôt à souhaiter que les Québécois se réveillent avant de perdre leurs illusions... et le reste. *Yet the dream lives on*, comme le dit M<sup>me</sup> Vente.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Sheldis (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Retitto-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel Daviel (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoit Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire et Geneviève Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stoppa (commis), Catherine Fillion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Fillion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

# PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

## Le financement politique aux États-Unis sous la loupe d'Habermas

Le philosophe allemand plaiderait pour un réel débat public sortant du cadre strictement juridique

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

JULIEN GAUTHIER-MONGEON

Détenteur d'une maîtrise en sociologie

Durant chaque campagne électorale américaine, la question du financement des candidats refait surface et provoque des débats souvent déchirants. Au cours des dernières décennies, plusieurs arrêts de la Cour suprême des États-Unis ont fait date, levant les limites des contributions au nom de la liberté d'expression, premier amendement de la Constitution. De telles décisions sont loin de faire l'unanimité parmi les acteurs de la vie politique américaine et dans l'opinion publique. Davantage qu'un débat juridique, c'est un débat constitutionnel, qu'il s'agit ici d'aborder dans le contexte d'une nation divisée entre deux tendances lourdes qui pèsent sur la vie électorale du pays, comme en témoigne l'histoire récente de cette très ancienne démocratie.

Le philosophe allemand Jürgen Habermas (1929-) s'intéresse depuis au moins trente ans au débat constitutionnel qui anime la République fédérale allemande. Il s'est aussi penché sur le rapport complexe à la Constitution dans le contexte politique américain dans deux ouvrages connus, *Droit et démocratie* ainsi que *L'intégration républicaine*, respectivement parus en 1992 et en 1998.

Habermas met en opposition deux traditions politiques situées au cœur de nos démocraties contemporaines : l'idéal républicain et la pensée libérale classique. Deux tendances qui, chacune à leur façon, ressurgissent dans le débat sur le financement électoral américain, offrant une lecture intéressante de l'histoire politique américaine.

### Libéralisme et républicanisme

Le premier amendement de la Constitution américaine détermine que « *le Congrès ne fera aucune loi [...] pour limiter la liberté d'expression* » des individus, considérés en fonction de leurs intérêts privés avant d'être vus comme membres à part entière d'une société politique. Une telle vision se borne à exiger de chacun un respect des règles morales assurant la vie en commun sans égard pour les choix et les préférences qui n'engagent que leur personne, l'État étant alors directement mis au service des citoyens privés dont il garantit les droits acquis et préserve les libertés négatives. Ces dernières incluent la possibilité de s'exprimer sans craindre la censure ; d'être maître de sa propre vie, donc ne pas être contraint par un État trop puissant ou une majorité tutélaire. En effet, on retrouve de telles contraintes dans un régime à tendance autoritaire, où l'intérêt privé est subordonné à la volonté d'un chef ou à celle d'une communauté entendue au sens fort. Les régimes dictatoriaux de l'entre-deux-guerres en Allemagne et en Italie, pour ne nommer que ces exemples bien connus, illustrent de tels cas de figure.

La conception libérale de la liberté vise au contraire la réalisation de soi à travers l'autodétermination du citoyen perçu comme un agent privé, amené à conduire sa vie de manière autonome dans l'objectif de la poursuite du bonheur, promesse cardinale de la Constitution américaine.



Jürgen Habermas s'intéresse depuis au moins trente ans au débat constitutionnel qui anime la République fédérale allemande. Il s'est aussi penché sur le rapport complexe à la Constitution dans le contexte politique américain.

Cette conception se retrouve au cœur de la Constitution américaine et caractérise, selon Habermas, l'essence du projet libéral dans son acception moderne : « *Le pivot du modèle libéral n'est pas l'autodétermination des citoyens qui délibèrent, mais la soumission aux normes de l'État de droit d'une société économique qui, en satisfaisant les attentes de bonheur privé des citoyens engagés dans la production, doit garantir le salut public dans un sens apolitique.* »

La liberté équivaut ainsi à l'absence d'entrave à l'autonomie de chacun dans une société entendue au sens purement économique, faisant coïncider le bonheur individuel avec l'abondance des richesses mises à la disposition des citoyens privés. Tous sont ainsi engagés dans un projet de vie lié à la réalisation de leurs aspirations personnelles dans un monde entièrement régi par les lois du marché. Ainsi, c'est en tant que sujet existant préalablement à la collectivité que l'individu s'engage dans une société constituée d'agents privés étant « *membres de longue date d'une société pré-politique.* »

Une autre tendance met au contraire en avant l'idéal d'une société unifiée, tout entière tendue vers un bien-être commun qui impose à chacun un devoir éthique, lequel dicte le sens moral de leurs actions,

### La question du financement électoral pose la question délicate du rapport « entre démocratie et État de droit », entre autonomie publique et libertés privées

obligeant chacun à sacrifier ses ambitions personnelles sur l'autel du bien collectif. Il s'agit de l'idéal républicain, qui constitue l'autre tendance lourde qui caractérise notre temps et qui marque d'un long fil d'Ariane l'histoire des démocraties modernes : « *Le modèle républicain de la citoyenneté rappelle que la valeur des institutions de la liberté, garantie par le droit constitutionnel, dépend entièrement de ce qu'en fait une population habituée à exercer la liberté politique et à adapter le point de vue du "nous" propre à la pratique d'autodétermination* » (J. R., p. 68). Cette conception implique une vie citoyenne tournée vers la politique, faisant peser sur les épaules de chacun un poids parfois lourd et un devoir éthique devant lequel l'individu s'efface. Entre le danger de corruption mi-

nant le peuple et la peur de brimer le droit individuel de s'exprimer, le financement électoral présente deux visions bien différentes d'une Amérique animée par l'envers et l'en-droit de la démocratie.

### Historique du financement

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la question du financement électoral se trouve déjà au centre de l'attention, suscitant des débats parfois vifs qui culmineront au siècle suivant avec des mesures d'encadrement destinées à limiter le financement privé. Dès 1829, l'élection présidentielle d'Andrew Jackson marque le début d'une pratique qui deviendra par la suite répandue parmi les membres plus aisés de l'électorat américain. Il s'agissait, ni plus ni moins, de promettre une charge dans l'administration locale ou à un poste gouvernemental en échange d'un appui financier important. Le candidat élu était ainsi redevable aux électeurs ayant contribué le plus généreusement à son élection, créant un fossé entre les citoyens aisés et la majorité moins fortunée.

Cette vision pré-politique d'un sujet économique met la souveraineté sur le même pied que la liberté d'acheter, de prospérer et d'échanger. Le désir de s'élever lie entre eux des individus animés par une même aspiration privée, la société étant perçue comme une collection d'agents en quête de prospérité. Néanmoins, la peur de voir un écart trop grand diviser les électeurs commence à surgir, la démocratie comme projet commun étant menacée par l'influence grandissante de certaines classes de citoyens. Ce n'est que 50 ans plus tard, soit en 1883, que le Civil Act Reform interdit formellement ce genre de pratiques, établissant des critères stricts dans le recrutement des employés destinés à une fonction publique. L'idée d'un peuple uni dont les intérêts sont susceptibles d'être menacés par la corruption apparaît notamment au siècle suivant avec les premières lois visant à encadrer le financement. Dès 1907, le Tillman Act interdit l'argent provenant des grandes entreprises privées, auquel s'ajoute le Federal Corrupt Practice Act qui oblige, dès 1925, les candidats à révéler l'origine de l'argent récolté.

Au renforcement des lois encadrant le financement électoral s'oppose une majorité d'acteurs politiques qui en appellent au droit constitutionnel



Julien Gauthier-Mongeon

pour invalider ces lois jugées contraignantes. Il s'agit de défendre le droit de s'exprimer, l'argent étant perçu comme le moyen le plus naturel, donc légitime, de permettre à une opinion d'être connue et entendue. On voit déjà s'affirmer les prémisses d'un débat constitutionnel qui ira en s'envenimant à partir des années 1970.

C'est en 1971 qu'est mise sur pied la Commission électorale fédérale visant à imposer un plafond à l'argent privé destiné à un candidat ou à un parti politique. Les problèmes de corruption passés nourissent la crainte qu'une minorité aisée n'acquière une influence trop grande sur le processus électoral, menaçant le peuple comme entité commune. Les réformateurs plaident donc en faveur d'une plus grande égalité entre les électeurs contre les conservateurs qui défendent le droit privé de s'exprimer sans entraves.

La vision abstraite d'une autonomie envisagée au sens purement économique rejoignait alors l'idéal d'un sujet maître de sa destinée à travers ses choix personnels, l'argent étant un moyen essentiel d'arriver à cette fin. Le débat juridique des tribunaux sur la question du financement électoral était donc divisé entre ces deux tendances lourdes. C'est pour éviter un déséquilibre trop grand entre les candidats que la Commission électorale fédérale prévoit, dès 1974, une limite à l'argent qu'un candidat peut dépenser pour sa propre campagne politique. Règle rapidement contestée et modifiée par le Valeo V. Buckley Act qui mobilise l'argument du premier amendement sur la liberté d'expression pour invalider l'acte de 1971 et ses ajouts subséquents.

Habermas noterait avec justesse que la question du financement électoral, tout comme les grands débats constitution-

nellement, Habermas chercherait avant tout une autre voie. Les réformateurs qui souhaitent préserver le peuple des dangers liés au pouvoir trop influent de l'argent estiment légitime de réglementer le financement des partis. En revanche, la « liberté d'expression » a préséance sur tout le reste, plaident les tenants de la dérégulation : vouloir imposer une limite au financement des partis risque ici d'empêcher certaines idées d'être diffusées.

Aux États-Unis, le cas du financement électoral, comme le débat sur le droit au port d'armes, suscite encore aujourd'hui de vives réactions qui semblent s'entrechoquer au lieu de créer un dialogue constructif. C'est le temps, mais aussi le potentiel transformateur du droit constitutionnel, qui permet aux réformes d'aboutir, de faire consensus sur fond de tumultes qui resurgissent par moments.

Habermas ne chercherait pas à trancher le débat de façon radicale, mais constaterait combien l'histoire constitutionnelle procède d'un apprentissage qui peut parfois être long et laborieux. Le cas des États-Unis en est un exemple éloquent. Il mentionnerait à cet égard l'exemple du New Deal dans lequel des réformes « *d'abord à priori contestées* » ont finalement été « *reconnues par tous les partis en présence comme des conquêtes* » (*Une époque de transitions: écrits politiques* (1998-2003), Paris, Fayard, p. 148). C'est par un processus décisionnel impliquant la communauté des citoyens et les institutions que s'actualise le droit privé, en accord avec la volonté des acteurs engagés dans la vie politique.

Une Constitution puise ainsi son caractère démocratique et dynamique non seulement des principes qu'elle défend, mais des possibilités inexploitées « *du système des droits présents dans l'acte constitutionnel* » (E. T. p. 147). Les enjeux touchant la sphère privée se reflètent dans la société civile et inversement ; c'est dans l'espace public, des tissus associatifs jusqu'aux grands médias, que les besoins particuliers des citoyens sont transmis de la périphérie au centre, se répercutant sur les thèmes abordés par le pouvoir politique. Si le libéralisme et le républicanisme s'opposent sur le terrain juridique, ils prennent une autre tournure dans le contexte d'un débat public où les échanges privés peuvent éventuellement influencer les décisions qui engagent l'avenir de la communauté. Habermas plaiderait pour plus d'ouverture, mais surtout pour un réel débat public sortant du cadre strictement juridique pour s'inviter sur le terrain politique.

Il remarquerait aussi combien il est aujourd'hui difficile de voir quelle tendance caractérise les deux grands partis politiques sur le rapport de l'argent et du financement des partis, tant l'un et l'autre bénéficient des mêmes stratagèmes pour obtenir des faveurs. Depuis le début des années 2000, on assiste à l'essor de groupes servant d'organes pour promouvoir les candidats politiques en contournant les lois électorales. C'est le rôle des « Super PAC » et des groupes 507 et 527, brassant des milliards pour financer la publicité des candidats issus des différents partis, tant républicain que démocrate. Un réel débat politique semble alors d'autant plus souhaitable, voire indispensable, pour penser les droits à la lumière de l'évolution actuelle de la société américaine.

Des commentaires ? Écrivez à Antoine Robitaille : arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire* : www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo